



CONSIGNES POUR RÉGIME POUR ALLERGIES

Veillez trouver ci-joint les documents nécessaires à la demande d'un régime alimentaire concernant votre enfant :

- **Modèle de lettre** : formulaire à remplir par la famille.
- **Décharge** : formulaire à remplir par la famille.
- **Fournir le certificat pour régime d'éviction d'allergènes** : formulaire joint avec le dossier, à faire remplir impérativement par l'allergologue avec les précisions :
 - si l'enfant peut manger du pain,
 - si éviction absolue ou traces autorisées des allergènes.

Par l'intermédiaire du Directeur de l'école faire rédiger le PAI par le Médecin Scolaire et un représentant de la Ville de Marseille

Le dossier doit être transmis :

- soit par mail à : mbekeroff@marseille.fr
ou jgraziani@marseille.fr
- soit être remis au service de 9h à 11h et de 13h30 à 16h

Direction de l'Éducation et de la Jeunesse
Service restauration scolaire
Division prestation alimentaire
38 rue Fauchier - Bat C - 6ème étage - 13002 MARSEILLE

Si besoin de renseignements complémentaires
vous pouvez nous joindre au :
04 91 55 15 17 ou au **04 91 55 16 04**

**#NOUSSOMMES
MARSEILLE**

